

Procès-Verbal de la réunion du 2 avril 2009

SAGE du Bassin Houiller

Le 2 avril 2009, à 14h30, dans la salle des séances de la Communauté d'Agglomération de Forbach, Simone HAMANN, Présidente de la CLE, ouvre la séance en remerciant M. Jean-Claude HEHN, 3^{ème} vice-Président à la Communauté d'Agglomération de Forbach, pour la mise à disposition de la salle.

Sont excusés Monsieur Clément LARCHER, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville, Chantal BARBACCI, Conseillère Régionale, M. MAREK, Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten et Monsieur WILHELM, membre du Conseil d'Administration de la régie de l'eau de Hombourg-Haut.

La liste des membres présents est jointe en annexe 1.

Les industriels (*ARKEMA, TPF, COKE DE CARLING et la SNET*) ont été conviés à la réunion, de même que le SCOT Val de Rosselle. Un complément d'information est donné suite à la dernière séance de la CLE « les industriels, les Allemands et les acteurs du SCOT Val de Rosselle sont associés à la démarche d'élaboration du SAGE, ils sont donc invités aux réunions plénières et pourront participer aux groupes de travail qui seront mis en place, mais n'auront pas de droit de vote. »

La présidente demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la réunion du 17 février 2009.

Michel KASPAR souhaite que soit ajoutée sa proposition de recruter un contractuel pour réaliser une maquette du Bassin Houiller (avec par exemple une lumière pour signifier les emplacements des captages...)

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 février 2009.

Ordre du jour :

- 1- Présentation du projet de SDAGE et du programme de mesures suivi d'un débat (*Agence de l'Eau Rhin-Meuse, DDAF*)
- 2- Restitution des résultats de la campagne de contrôle interservices réalisée en 2008 dans le Bassin Houiller (*les membres de la MISE - DDAF, DRIRE, ONEMA*)
- 3- Points divers

1- Présentation du projet de SDAGE et du programme de mesures - débat

M. BAUDET fixe le cadre général et le calendrier de la démarche de consultation des assemblées avant de laisser la parole à Katia SCHMITZBERGER, ingénieur DCE à l'AERM. Leurs présentations sont jointes en annexe 2.

La consultation des CLE est une spécificité du Bassin Rhin-Meuse.

L'avis de la CLE doit être rendu pour le 11 mai au plus tard. Simone HAMANN invite ceux qui le souhaitent à communiquer leur remarque à Emilie LEBOEUF pour le 16 avril (reporté au 22 avril). Les remarques pourront être jointes en annexe du rapport qui sera rendu au Comité de Bassin.

La Présidente invite les membres de la CLE à faire leur remarque.

Jean-Marie BURT, représentant de la Fédération de Pêche, siège au Comité de Bassin. Il avait souhaité que soient pris en compte plusieurs points : des documents plus lisibles, un renforcement de l'information sur les risques auprès des usagers, un développement de l'éducation à l'environnement, une répartition plus juste du principe « pollueur-payeur »...

Jean-Bernard MARTIN demande comment faire pour avoir les documents soumis à consultation (SDAGE, Programme de Mesures). Les malles contenant les rapports peuvent être remises sur demande, et l'ensemble des documents est consultable à l'adresse suivante :

http://www.eau2015-rhin-meuse.fr/dce/site/outils_docs_sdage.php

Des présentations synthétiques de la gestion de l'eau ainsi que des résumés du programme de mesure et de surveillance sont disponibles à la rubrique « Les documents d'accompagnements ».

Emilie LEBOEUF propose d'envoyer un mail en précisant le lien pour accéder aux documents mis en ligne.

Nicole HOERNER demande s'il y a un volet prévention.

Katia SCHMITZBERGER lui répond que cela est pris en compte, notamment à travers le thème 6 « eau et gouvernance » avec le principe de prévention et d'actions à la source, et que le principe de prévention s'applique également aux autres thèmes (par exemple pour le thème « eau et aménagement du territoire » avec les risques inondations).

Jean-Claude HOLTZ est fort surpris du motif de dérogation de **75 %** pour l'assainissement. Des explications sont apportées pour expliquer ce chiffre : des macropolluants sont retrouvés dans les eaux, et il n'est pas possible de l'attribuer à l'assainissement, à l'agriculture ou à l'industrie (ils sont donc tous les trois à 75 %). De plus, les études sont basées sur des chiffres de 2006, donc ce qui a été fait depuis n'est pas pris en compte.

Emilio RODRIGUEZ précise que « 75 % de problèmes d'assainissement » ne veut pas dire que les stations d'épurations sont en mauvais état. Il existe des rejets qui se font directement dans le milieu naturel, accentuant son déséquilibre. Il y a peut être 80 % de collecte, mais les 20 % restant ont des conséquences différentes suivant que les eaux usées arrivent dans la Moselle ou dans la Rosselle.

Le milieu naturel reste très fragile et des mesures de bases doivent être menées, mais aussi des mesures complémentaires qui sont aussi plus coûteuses.

→ l'agence de l'eau a fourni un tableau montrant les mesures qui doivent être réalisées en matière d'assainissement par commune – cf annexe 3

Jean BAUDET projette le camembert du coût du programme de mesures qui montre que 51 % sont pour les industries et artisanat et **30 %** pour l'assainissement.

Jean-Claude HOLTZ demande à ce que les choses soient plus ciblées, qu'une carte fasse figurer les rejets directs des eaux usées dans le milieu.

Eric SABOT précise que le rôle du SAGE est de décliner les actions du SDAGE.

Jean BAUDET précise que les montants annoncés sont de simples ordres de grandeurs basés sur des ratios, précision suffisante pour évaluer des actions à l'échelle du bassin Rhin-Meuse, mais insuffisante pour prédire le coût des opérations par acteur local (estimation d'un avant-projet détaillé)

Edouard MAIWURM demande si son syndicat doit attendre le SAGE pour avancer dans ses actions.

Emilie LEBOEUF lui répond que la SAGE réalise un diagnostic global sur les 72 communes du périmètre, mais qu'il ne rentre pas dans une échelle trop locale. De plus, la procédure d'élaboration s'étendant sur plusieurs années, il n'est pas recommandé d'attendre la fin de l'élaboration du SAGE.

Jean-Bernard MARTIN est étonné des prix de l'eau. Il y a une discordance entre les montants du programme de mesures annoncés et l'absence de répercussions sur le prix de l'eau.

Céline DYRDA met en avant que ces prix sont une moyenne, et donc qu'ils cachent une grande disparité entre les communes rurales et urbaines.

2- Restitution des résultats de la campagne de contrôle interservices réalisée en 2008 dans le Bassin Houiller

La communication sur les contrôles en matière de police de l'eau fait suite à l'intervention de l'ADELPH sur la lisibilité de l'action des services de l'Etat.

Jean BAUDET souhaite, par le biais de cette présentation, rendre compte des actions concrètes menées sur le terrain par la MISE (Mission InterServices de l'Eau) et le service Police de l'Eau. La DDAF subit 2 types de reproches : « vous ne faites rien » ou « vous y allez un peu trop fort en matière de sanctions ». La MISE a pour objectif de coordonner les actions des services de l'Etat et de ses établissements publics. Le Service Police de l'Eau bénéficie de l'appui de l'Office National des Eaux et Milieux Aquatiques (ONEMA) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Les campagnes menées en 2007 et 2008 sont le fruit du travail de plusieurs services, sous l'autorité du parquet et validés par le Préfet.

Patricia LAHAYE, instructeur police de l'eau à la DDAF, présente le bilan des contrôles 2007-2008 réalisés par la MISE dans le Bassin Houiller.

La présentation est jointe en annexe 4.

Un site a été contrôlé suite à des odeurs nauséabondes et des plaintes de l'ADELPH.

Jean-Bernard MARTIN demande si l'origine des mauvaises odeurs a été identifiée.

Philippe LIAUTARD annonce qu'un plan de surveillance dit odeur a été mis en place avec un jury de nez. Le jury de nez, constitué de bénévoles, riverains de la plate-forme, sera chargé de relever des caractéristiques d'odeurs à des moments donnés.

Philippe LIAUTARD précise qu'un arrêté préfectoral fixe les normes de rejet des ICPE, et qu'une liste des substances dangereuses pour l'environnement va être dressée.

Michel KASPAR précise qu'entre 9 et 10 mois se sont écoulés avant que les services de la police de l'eau n'interviennent. Il demande de combien de personnes est composée la MISE. Jean BAUDET répond que la MISE est une instance de concertation légère, composée d'une secrétaire et d'un ingénieur à mi-temps.

Le Service de l'Eau de la DDAF compte environ 14 agents (environ 12 équivalents-temps-plein). Les actions de contrôle font l'objet d'une programmation annuelle, validée par le Préfet et les Parquets.

La DDAF a mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture :

- toutes les décisions administratives (récépissé de déclaration, autorisation)
<http://www.moselle.pref.gouv.fr/frameset.htm?scripts/query2.asp>
- un guide de l'eau actualisé, comportant 26 fiches d'information sur les procédures administratives :
<http://www.lorraine.ecologie.gouv.fr/spip.php?article396>

Michel KASPAR ne dit pas que la police de l'eau ne fait rien, mais que son action est illisible.

Jean BAUDET explique qu'il ne peut donner de réponses que sur les actions de police administrative et laisse la parole à Hervé RICHARD, DIREN, pour commenter les actions de police judiciaire et les liaisons avec les Parquets

La parole est donnée à Sylvie HOUSPIC, Sous-Préfète de Forbach. Elle remercie la police de l'eau et la MISE pour le travail accompli. Les missions qui ont cours respectent les règles de droit Français, et on ne peut pas dire que la Police de l'eau est inerte, des contrôles sont réalisés, sont ciblés. Ce sera plus productif si elle est dans un débat positif, pour chaque secteur, il y a des agents, et les missions sont définies suivant les priorités. Elle fait au mieux, la MISE effectue le travail pour lequel elle est missionnée.

3- Points divers (cf annexe 5)

1/ le logo du SAGE du Bassin Houiller

Simone HAMANN propose que soit gardée l'appellation Bassin Houiller qui fait partie de l'histoire de chacun, on ne peut pas renier ses origines.

Jean-Claude HEHN et Bernard PREVOT explique le SCOT a été baptisé Val de Rosselle, et qu'il aurait pu y avoir une mise en cohérence dans les appellations.

Toutefois, il est fait remarquer que le SCOT ne concerne pas que la Rosselle.

Pour sa phase d'élaboration au moins, le SAGE restera le SAGE du « Bassin Houiller ».

2/ la formation

Simone HAMANN précise que la formation a pour objectif de permettre une meilleure compréhension de l'état des lieux qui est mené sur le périmètre du SAGE du Bassin Houiller, et non de dresser un état des lieux des eaux présentes sur le bassin houiller, car ce sera traité par les bureaux d'études.

Emilie LEBOEUF présente un projet de programme, où 3 aspects seront traités :

- le contexte hydrogéologique local
- les méthodes d'évaluation de la qualité des eaux
- la réglementation

Les interventions pourront être menées par la DIREN, la DDAF, la DIRE, la DDASS, l'Agence de l'Eau et l'ONEMA. Ceci reste à définir.

3/ l'avancement de l'état initial

Le recueil de données se poursuit. Emilie LEBOEUF présente un modèle de carte produit par le bureau d'étude, une première avec les limites communales, et une seconde avec les cours d'eau.

Pour ce qui est du rapport, celui-ci intégrera à la fois le texte et les cartes correspondantes pour en faciliter la lecture.

Prochaines réunions :

La prochaine réunion aura lieu avec le Comité de pilotage, courant juin, la date reste à définir en fonction de l'avancement de la phase 1 (*la réunion aura plutôt lieu pendant l'été*). Les bureaux d'études viendront présenter les résultats de la phase 1 d'état initial, et les membres du Comité de pilotage devront préparer la réunion en séance plénière.

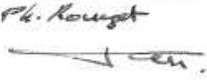
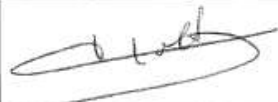
La réunion en séance plénière pourrait avoir lieu à la rentrée, elle aura pour contenu la présentation des résultats de l'étude « état initial », et la validation de cette phase. Simone HAMANN rappelle qu'il est nécessaire d'avoir le quorum des 2/3.

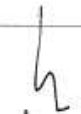
Simone HAMANN demande s'il y a des questions ou remarques avant de clore la séance.

Fin de la réunion à 16h50

Annexe 1

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DU BASSIN HOILLER REUNION DU 2 AVRIL 2009 – FORBACH LISTE D'EMARGEMENT

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux		
Vice-Président de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach	Jacques FURLAN	<i>Ph. Rouget</i> 
Président du Syndicat des Eaux Usées de la Vallée de Lauterbach	Gaston ADIER	
Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes du Warndt	Edouard MAIWURM	
Président du Syndicat d'Assainissement et d'adduction d'eau potable de Farébersviller et Environs (SAFE)	Patrick DEL BANO	
Membre du Conseil d'administration de la régie de l'eau de Hombourg-Haut	Marcel WILHELM	EXCUSE
Présidente du syndicat d'assainissement des Trois Vallées, Maire de Lachambre	Simone HAMANN, Présidente de la CLE	
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Seingbouse	Denis CISEL	
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bouzonville	Clément LARCHER	EXCUSE
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Folschviller	Charles MAIRE	
Vice-Président délégué à l'Environnement au Conseil Général	Jean-Claude HOLTZ, 1 ^{er} Vice-Président de la CLE	
Conseillère Régionale de Lorraine	Chantal BARBACCI	EXCUSEE
3 ^{ème} Vice-président délégué à l'eau, l'assainissement et les travaux à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France	Jean-Claude HEHN	
Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn	Jean-Jacques GRIMMER	

Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Basse-Vigneulles et Faulquemont	Jean-Marie BURTARD <i>9 - BERTHOMIE 2011</i>	
Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst	André DUPPRE	
Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement du Sud de la Bisten	Raymond MAREK, 2 ^{ème} Vice-Président de la CLE	Excusé
Président du Syndicat d'aménagement et de l'entretien de la Rosselle	Jean-Bernard MARTIN	
Energis Saint-Avoid	Hervé DEFLANDRE	
Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations concernées		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Moselle	Olivier BERTRAND	
Chambre des Métiers et d'Artisanat de Moselle	Richard URBANEK	
Chambre d'Agriculture de Moselle	Michel ZIMMERMANN	
Vice-Président de la Fédération de la Moselle de pêche et de protection du milieu aquatique <i>(remplacé et compté de ce jour par M. Marcel PHILIPPON - Vice-Président de la Fédération de pêche)</i>	Jean-Marie BURT <i>Philippon - Vice-Président de la Fédération de pêche</i>	
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Moselle	René MARX	
Chef du Centre opérationnel de Forbach de Veolia Eau	Eric LAHAYE	
Président de l'association agréée pour la défense de l'environnement et la lutte contre la pollution en Moselle-Est (ADELP)	Michel KASPAR	
Président du GECNAL	Jean-Baptiste LUSSON	
Représentante de l'UFC Que Choisir	Nicole HOERNER, 3 ^{ème} Vice-Présidente de la CLE	

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés		
Un représentant du Préfet coordonnateur de Bassin (représenté par la DIREN)	RICHARD Hervé DIREN DELRUE Jean-Pierre	
Un représentant du Préfet de la Moselle	Sylvie Houspice	
Un représentant du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)	Jean BAUPET	PRESENT
Un représentant de la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)	BACARI Julien DDASS 57 ROBERT Hélène DDASS 57	
Un représentant du Directeur Départemental de l'Equipement (DDE)	RIDGEN Pascal-Sibdi Saugumilus TEKIRLAK Gerd - DDE57 - Service Aménagement et Développement	
Un représentant du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)	Philippe LIAUTAUD	
Un représentant du Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)	Emile Rappaport	
Un représentant de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL)	Gaëlle LEGALL	PRESENTE
Un représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)	SABOT - chef de 57 SCHWAB Agent technique BERUN Vincent Dir Nord Est	

CONSEIL REGIONAL DE
LORRAINE

Stéphanie GRIS

CONSEIL GENERAL MOSELLE

Valérie DUNDA

DRAF de Moselle

Patricia LAHAYE

SNET- Antenne
Emile HUCHET

Alfred QUARD

SCOT.

Ph. Houget pour
T. Kazysh

CCFV

Ph. Houget

JBV

D. Delcourt
Guillemette COURTIER

↓

-3-

Structure	Prénom - Nom Titre	Emargement
ARKEHA	Françoise LA COUR-TEITGEN Responsable Env/Relations Administratives	Flacorn.
COKES DE CARLING SAS	WESOLEK Bertrand Environnement-	Wesolek
COKES de CARLING SAS	POLCZYNSKI Richard Sec Environnement	
Sous. pélite de Forbach	S. Houslic	
Syndicat de la Vallée	Jean-Benoît MARTIN	
C. agro de Forbach	J. Claude Hohen	

Annexe 3

Avertissement : Les communes visées ci-dessous correspondent aux actions à mener dans le cadre du Programme de mesures sur la période 2006 - 2027. Même si le premier Programme de mesures porte sur la période 2010-2015, nous avons chiffré les travaux à partir de 2006. En effet le principe de non dégradation s'applique à partir de la publication de l'Etat des lieux finalisé en 2005. Certaines des actions ci-dessous peuvent donc avoir déjà été initiées ou réalisées. Le calcul de l'impact sur le prix de l'eau tient compte de l'étalement dans le temps à partir de 2006.

Masse d'eau	Localisation	MB/MC*	Code de la mesure dans les PDM**	Intitulé de la mesure
ROSSELLE 3	BENING-LES-SAINT-AVOLD	MB	T2M02	Investissements collecte
ROSSELLE 3	BENING-LES-SAINT-AVOLD	MB	T2M02	Investissements transport
BISTEN	BERVILLER-EN-MOSELLE	MB	T2M02	Investissements collecte
BISTEN	BERVILLER-EN-MOSELLE	MB	T2M02	Investissements transport
ROSSELLE 2	BETTING-LES-SAINT-AVOLD	MC	T2M03	Réduction de la pollution déversée sans traitement
BISTEN	BISTEN-EN-LORRAINE	MB	T2M02	Investissements collecte
BISTEN	BISTEN-EN-LORRAINE	MB	T2M02	Investissements transport
ROSSELLE 3	CARLING	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 3	CARLING	MC	T2M02	Temps de pluie complémentaire études IRH
ROSSELLE 3	COCHEREN	MC	T2M03	Réduction de la pollution déversée sans traitement
ROSSELLE 3	COCHEREN	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
BISTEN	CREUTZWALD	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
BISTEN	CREUTZWALD	MC	T2M02	Temps de pluie complémentaire des aggro non conformes ERU
BISTEN	DALEM	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
BISTEN	FALCK	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 3	FAREBERSVILLER	MC	T2M01	Amélioration de STEP (chgt capacité)
ROSSELLE 3	FAREBERSVILLER	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 3	FOLKLING	MC	T2M03	Réduction de la pollution déversée sans traitement
ROSSELLE 3	FORBACH	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 2	FREYMING-MERLEBACH	MC	T2M03	Réduction de la pollution déversée sans traitement
BISTEN	HARGARTEN-AUX-MINES	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 3	HENRIVILLE	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 2	HOMBOURG-HAUT	MC	T2M03	Réduction de la pollution déversée sans traitement

ROSSELLE 2	L'HOPITAL	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 2	L'HOPITAL	MC	T2M02	Temps de pluie complémentaire études IRH
ROSSELLE 1	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	MC	T2M01	Amélioration de STEP (chgt capacité)
ROSSELLE 1	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 2	MACHEREN	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
BISTEN	MERTEN	MB	T2M02	Investissements collecte
BISTEN	MERTEN	MB	T2M02	Investissements transport
ROSSELLE 3	MORSBACH	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 3	OETING	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 3	PETITE-ROSSELLE	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
BISTEN	PORCELETTE	MB	T2M02	Investissements collecte
BISTEN	PORCELETTE	MB	T2M02	Investissements transport
BISTEN	REMERING	MB	T2M02	Investissements collecte
BISTEN	REMERING	MB	T2M02	Investissements transport
ROSSELLE 3	ROSBRUCK	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 2	SEINGBOUSE	MC	T2M03	Réduction de la pollution déversée sans traitement
SARRE 4	STIRING-WENDEL	MC	T2M01	Changement de procédé
SARRE 4	STIRING-WENDEL	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
ROSSELLE 3	THEDING	MC	T2M03	Etude diagnostic assainissement
BISTEN	VARSBERG	MB	T2M02	Investissements collecte
BISTEN	VARSBERG	MB	T2M02	Investissements transport
BISTEN	VARSBERG	MB	T2M01	STEP investissement

***MB** : Mesure de base

***MC** : Mesure complémentaire

****PDM** : Programme de mesures